



Droit routier pour un homme de nationalité italienne

Par Visiteur

Bonjour, je suis de nationalité italienne mais résident en France depuis le mois d'août.
Au mois de juillet la police italienne m'a verbalisé pour défaut d'assurance sur 2 véhicules dont le premier stationné dans ma propriété privée, le deuxième sur la voie publique. Mon permis de conduire m'a été suspendu pour un an, alors que je n'étais pas au volant de ces véhicules.
Ayant déménagé en France mais travaillant en Italie et ayant une enfant de 8 ans qui est scolarisée en Italie (nous habitons à la frontière) je me déplaçais avec mon permis de conduire français.
Les mêmes policiers m'ont arrêté sur le sol italien et m'ont confisqué mon permis français en me remettant un pv demandant la révocation de mon permis de conduire et une amende de 1900?. Que puis je faire, quels sont mes droits?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Étant donné que votre permis de conduire a été suspendu vous n'aviez pas le droit de l'utiliser en France.
En effet, cela n'est possible que si votre permis n'a pas fait l'objet d'une suspension.
De ce fait vous êtes considéré comme conduisant sans permis de conduire.
Dans ce cas la peine encourue est d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.

Cordialement

Par Visiteur

Non je ne conduisais pas avec le permis italien en France mais avec mon permis français en Italie
C'est le permis italien qui m'a été retiré en Italie

Par Visiteur

Monsieur,

Mais vous avez à la fois un permis de conduire français et un permis de conduire italien?

Cordialement

Par Visiteur

Oui j'avais un permis italien parce que j'étais résident italien depuis juillet je vis de nouveau en France et la préfecture de Nice m'a redonné mon permis français

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

En principe pour les ressortissants de l'Union européenne le permis d'un état membre permet de circuler dans les autres états membres sans changer son permis de conduire et ce depuis 1996.
De ce fait vous avez en fait le même permis en France et en Italie, c'est pour cette raison qu'il vous a été retiré.

Cordialement

Par Visiteur

Merci

Par Visiteur

Cher Monsieur

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

Bien cordialement